

FACTORY 4 | FORMULAIRE D'ADHÉSION

1. INFORMATIONS PERSONNELLES

Genre : ☐ Femme ☐ Homme ☐ Divers

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Nationalité : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Entreprise : _____ Newsletter : ☐ Oui ☐ Non

Objectifs Fitness :

☐ Cours collectifs ☐ Musculation ☐ Cross Fit ☐ Entraînement de résistance
☐ Remise en forme ☐ Bien-être ☐ Nutrition ☐ Mobilité

2. TYPE D'ADHÉSION

☐ 6 Mois (135 Euros / Mois) ☐ 12 Mois (125 Euros / Mois) ☐ Étudiant (<30 ans)
☐ Corporate (Réduction de 35 Euros sur forfaits 6 & 12 mois) ☐ Promo

3. MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Identifiant du créancier : LU02ZZZ000000000LU26153856

Référence unique du mandat : _____

Titulaire du compte bancaire : _____

Je soussigné(e) : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Pays : _____

Nom de la banque : _____

IBAN : _____

BIC : _____

Date : _____

Signature : _____

Titulaire de l'abonnement, s'il est différent du titulaire du compte bancaire :
Nom et prénom : _____

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez d'un droit de remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention conclue avec celle-ci. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

4. DÉTAILS DU PAIEMENT

Mode de paiement :

☐ Comptant / Espèces ☐ Domiciliation

Frais :

☐ Frais d'inscription : 49 Euros
☐ Frais administratifs : 19 Euros
☐ Pack de démarrage : 95 Euros

Acompte : _____

Paiement mensuel : _____

Total : _____

Date de début : _____

5. PARRAINAGE

Comment avez-vous connu notre salle ?

☐ Google / Réseaux sociaux
☐ Recommandé par un ami :

REMARQUES / NOTES

Date et signature du client :

Date et signature de Factory4 :



En signant ce document, vous reconnaissez avoir lu et compris le règlement intérieur de la salle ainsi que la politique de confidentialité, et vous acceptez les conditions générales jointes en annexes.

FACTORY 4 FITNEss CLUB // 4 - 6 RUE FRANÇOIS HOGENBERG L-1735 LUXEMBOURG - GASPERICH // Tél.: 00352 27 12 37 // FAX : 00352 27 12 37 99 // WWW.FACTORY4.LU BANQUE : BGL
BNP PARIBAS // COMPTE : LU95 0030 8856 3256 0000 // SWIFT : BGLULLLL // TVA : LU26153856

CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT D'ADHÉSION

1. Généralités

1.1. Ce contrat a pour objet de définir les conditions par lesquelles un membre (ci-après dénommé le « Membre ») peut utiliser les locaux, les équipements et services de Factory 4 SA (ci-après dénommée « Factory 4 ») situé à Gasperich au 4 rue Hogenberg L-1735 Luxembourg. Les installations ont pour but de permettre au Membre de s'adonner au fitness et aux autres activités sportives disponibles aux heures et conditions particulières affichées à l'entrée du fitness.

2. Durée

2.1. Le droit d'utilisation du fitness commence à la date de souscription de l'abonnement et pour la durée de celui-ci.

2.2. L'abonnement souscrit par le Membre comprend une période d'engagement minimum dont la durée est celle indiquée sur le formulaire d'adhésion. Pendant cette période d'engagement, le Membre est tenu au paiement de l'intégralité des mensualités dues, sauf dans les cas de résiliation expressément prévus aux articles 6 et 7 des présentes. À l'expiration de la période d'engagement minimum, l'abonnement est automatiquement prolongé de mois en mois. Le Membre est expressément informé, dès la signature des présentes, de cette reconduction automatique mensuelle.

2.3. Tous les abonnements sont prolongés tacitement par période de un mois. Bien entendu, le Membre a la possibilité de s'opposer à cette reconduction. La résiliation ou la non reconduction se fait uniquement en fin de mois, et la lettre recommandée ou le formulaire de résiliation rempli à la réception, devra parvenir chez Factory 4 avant la fin du mois précédent le mois de résiliation (par exemple : au plus tard le 31 août pour une résiliation souhaitée au 30 septembre).

2.4. Factory 4 se réserve le droit de modifier les tarifs et/ou les conditions générales du contrat, notamment en cas d'évolution des coûts d'exploitation, de modification législative ou réglementaire, ou de changement des conditions du marché. Le Membre sera informé par Factory 4 des nouvelles conditions au moins un mois avant l'expiration de son abonnement en cours. Les nouvelles conditions prendront effet lors de la reconduction.

3. Frais d'abonnement

3.1. L'abonnement est payé chaque mois à l'avance par domiciliation bancaire européenne SEPA sauf le premier mois de l'abonnement. Celui-ci devra en effet être acquitté au club, avec la cotisation de base (droit d'entrée et frais administratifs), lors de la souscription de l'abonnement. Factory 4 offre également la possibilité à ses membres de payer en une seule fois l'intégralité de l'abonnement pour la durée prévue de l'abonnement. Dans ce cas, aucune domiciliation européenne SEPA mensuelle ne sera exigée.

3.2. Si un paiement par domiciliation mensuelle était refusé par la banque, Factory 4 se réserve le droit d'exiger un montant de 5,00 € afin de couvrir les frais administratifs engagés pour chaque recouvrement. Factory 4 se réserve également le droit de percevoir les arriérés et les frais administratifs par la domiciliation.

3.3. En cas de non-paiement au-delà de 2 mois, les sommes dues jusqu'à l'échéance du contrat deviendront immédiatement exigibles, quel que soit le mode de paiement prévu et Factory 4 pourra entamer une procédure en recouvrement. Dès constatation du non-paiement, le Membre ne pourra plus utiliser les services et les équipements de Factory 4 jusqu'au paiement complet de toutes les sommes dues.

3.4. Factory 4 propose divers types de réductions sur ses abonnements. Les réductions ne sont pas cumulables et une seule réduction sera accordée par abonnement. Le Membre est tenu de prouver qu'il peut bénéficier d'une réduction et doit signaler immédiatement à Factory 4 l'ensemble des circonstances pouvant avoir une influence sur son droit à bénéficier d'une réduction. La preuve que le Membre peut bénéficier d'une réduction doit être présentée à la première demande de Factory 4. Lorsqu'un membre néglige de produire les justificatifs en question dans un délai de 14 jours suivant la demande de Factory 4, la réduction est supprimée automatiquement et le tarif normal est facturé. Les réductions n'ont pas d'effet rétroactif.

3.5. Les offres et tarifs promotionnels sont exclusivement réservés aux nouveaux Membres lors de la souscription de leur premier abonnement, ainsi qu'aux anciens Membres dont le contrat a été préalablement résilié, sous réserve qu'un délai minimum de six (6) mois se soit écoulé entre la date de prise d'effet de la résiliation du contrat précédent et la date de souscription du nouvel abonnement. En aucun cas un Membre dont le contrat est en cours d'exécution — que ce soit pendant la période d'engagement minimum ou en période de reconduction automatique mensuelle — ne peut prétendre au bénéfice d'une offre promotionnelle ni obtenir une réduction de prix sur son abonnement en cours. Lorsqu'une offre ou un tarif promotionnel est accordé, la durée de cet avantage est celle indiquée sur le formulaire d'adhésion (en règle générale 6 ou 12 mois à compter de la date de début de l'abonnement). À l'expiration de cette durée, le tarif régulier applicable à la formule souscrite s'applique automatiquement, sans qu'il soit nécessaire de conclure un nouvel acte et sans qu'une notification préalable supplémentaire soit requise de la part de Factory 4, le Membre étant réputé informé de cette échéance dès la signature des présentes. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles ni avec les autres réductions prévues au présent article.

3.6. Tous les prix s'entendent TVA incluse. Factory 4 se réserve le droit d'adapter à tout moment ses prix en cas de modification du taux de TVA.

3.7. Indexation et révision du montant de l'abonnement :

3.7.1. Le montant de l'abonnement est automatiquement indexé sur le taux d'inflation, calculé à partir de l'Indice des Prix à la Consommation National (IPCN) publié par le STATEC (Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg). L'abonnement est révisé dès que la variation cumulée de l'IPCN atteint 2,5 % par rapport à la dernière réévaluation. Si ce seuil n'est pas atteint au cours de l'année, l'abonnement pourra être réévalué le 1er janvier de l'année suivante. Pour chaque réévaluation, l'indice pris en compte est celui publié par le STATEC pour le mois précédant la date de révision. Le nouveau prix est calculé selon la formule suivante :

- Nouveau Prix = Prix Actuel × (Indice de Réévaluation / Indice de Dernière Réévaluation), où :

- « Prix Actuel » désigne le montant de l'abonnement avant révision ;
- « Indice de Réévaluation » désigne l'IPCN publié pour le mois précédant la révision ;
- « Indice de Dernière Réévaluation » désigne l'IPCN utilisé lors de la dernière révision.

3.7.2. L'indexation s'applique à tous les abonnements actifs dès l'expiration de la période minimale d'engagement, y compris les contrats de longue durée, sauf si ceux-ci ont été intégralement payés à l'avance. Pour les abonnements soumis à une période minimale, l'indexation sera appliquée le premier jour du mois suivant l'expiration de cette période, afin de rattraper toute variation de l'IPCN survenue pendant la période minimale (mécanisme de rattrapage).

3.7.3. En cas de baisse de l'indice, aucun ajustement ne sera réalisé.

3.7.4. L'indexation constitue un mécanisme automatique et objectif, résultant exclusivement de la variation d'un indice officiel public. Elle s'applique de plein droit et est distincte du droit de modification unilatérale prévu à l'article 2.3. Le Membre ne peut pas s'opposer à l'indexation ni l'invoquer comme motif de résiliation.

3.7.5. L'indice de référence est l'Indice des Prix à la Consommation National (IPCN) publié par le STATEC (Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg). L'indice pris en compte pour chaque réévaluation est celui publié par le STATEC pour le mois précédant la date de réévaluation.

4. Traitement des données personnelles

4.1. Factory 4 collecte et traite les données à caractère personnel du Membre conformément à sa politique de confidentialité, laquelle fait partie intégrante des présentes conditions générales. Cette politique est consultable à tout moment sur le site internet de Factory 4 ([Politique de confidentialité | Factory 4](#)) et est disponible sur demande à la réception du club. Le Membre reconnaît avoir pris connaissance de ladite politique de confidentialité préalablement à la signature du présent contrat.

5. Carte de membre

5.1. Après signature du contrat, le Membre se voit attribuer un ou plusieurs moyens d'identification et d'accès au club, tels qu'une carte de membre, un QR code accessible via l'application mobile de Factory 4, ou tout autre dispositif mis en place par Factory 4 (ci-après individuellement ou collectivement le « Dispositif d'Accès »). Tout Dispositif d'Accès reste la propriété exclusive de Factory 4 et est strictement personnel au Membre.

5.2. L'abonnement est strictement personnel et ne peut être cédé ou transféré. Il en va de même du Dispositif d'Accès, dont l'utilisation par un tiers est formellement interdite.

5.3. L'accès au club n'est autorisé que sur présentation ou utilisation d'un Dispositif d'Accès valide.

5.4. Factory 4 se réserve le droit de refuser l'accès au club à un Membre, voire de désactiver ou d'annuler tout Dispositif d'Accès sans remboursement en cas d'abus (par exemple, prêt à un tiers ou substitution de personne).

5.5. La perte, le vol ou la détérioration d'un Dispositif d'Accès physique remis par Factory 4, tel que la carte de membre, doivent être immédiatement signalés à Factory 4. Le remplacement d'un tel dispositif donnera lieu à la facturation d'un montant de 19,00 € au Membre.

6. Fin ou résiliation de l'abonnement

6.1. Par dérogation à l'article 2, un membre peut résilier son abonnement moyennant un préavis de 1 mois dans les 2 situations suivantes :

6.1.1. Pour des raisons médicales empêchant définitivement la pratique du sport et attestées par un certificat médical (émis par un médecin).

6.1.2. Pour des raisons d'éloignement du domicile ou de l'adresse professionnelle du Membre (selon laquelle est géographiquement la plus proche du club) vers une nouvelle adresse distante de plus de 15 km, en fournissant la preuve du changement d'adresse.

6.2. Toutes les résiliations, toutes les requêtes doivent toujours être adressées par écrit à Factory 4, 4-6 rue François Hogenberg L-1735 Luxembourg. À défaut, l'abonnement sera maintenu aux conditions convenues. Pour les résiliations et pour éviter les malentendus, nous suggérons de remplir le formulaire prévu à cet effet et disponible à la réception.

6.3. Tout autre motif ou mode de résiliation que ceux expressément prévus aux articles 6.1 et 6.2 du fait du Membre (tel qu'une cessation unilatérale des paiements mensuels via la domiciliation) est constitutif d'une rupture anticipée du contrat. Dans ce cas, les mensualités restantes dues jusqu'au terme de la période d'engagement minimum, déduction faite des mensualités déjà perçues par Factory 4, sont immédiatement exigibles à titre d'indemnisation forfaitaire. Cette indemnité est calculée sur la base du tarif régulier applicable à la formule souscrite, à l'exclusion de toute réduction ou offre promotionnelle dont le Membre aurait bénéficié. Si le Membre ne s'acquitte pas volontairement de ces montants dus, Factory 4 pourra faire appel à un bureau de recouvrement en vue de l'encaissement de la créance.

6.4. Si le Membre ne respecte pas les présentes conditions générales ou les règles internes affichées dans le club, Factory 4 peut rompre le contrat d'abonnement du Membre, désactiver ou retirer son Dispositif d'Accès ou suspendre son accès au club. La résiliation prononcée par Factory 4 en application du présent article n'emporte en aucun cas renonciation de Factory 4 au recouvrement des sommes restant dues par le Membre au titre de son contrat d'abonnement avec Factory 4, notamment les mensualités échues et impayées ainsi que, le cas échéant, les mensualités restant à courir jusqu'au terme de la période d'engagement minimum, lesquelles demeurent intégralement exigibles.

7. Suspension provisoire

7.1. En cas de maladie/blessure/grossesse résultant en une incapacité spécifiquement mentionnée de ne pouvoir pratiquer du sport pendant plus d'un mois, un document justificatif est à présenter à la réception où un formulaire de suspension, prévu à cet effet, vous sera remis. La suspension débutera le 01 du mois suivant la date de signature du formulaire de suspension, et durera jusqu'à la fin de la période mentionnée sur le certificat. La période durant laquelle l'abonnement se verra suspendu ne sera pas comptabilisée dans la période de minimum d'engagement prévue au contrat.

7.2. Pendant cette période le membre n'aura pas accès aux facilités de Factory 4. À l'expiration du certificat médical, l'abonnement reprend ses effets, automatiquement et sans avertissement, pour le restant de la durée initialement prévue. Le Membre porte lui-même la responsabilité de la reprise de son abonnement. Une suspension n'est en aucun cas rétroactive et les montants déjà versés resteront au compte de Factory 4.

8. Time-Stop

8.1. Pour toute souscription d'abonnement d'un an, le membre peut bénéficier jusqu'à un mois de prolongation de son abonnement en cas de départ en vacances. Pour cela, 2 semaines avant son départ, il devra en informer Factory 4 par email ou par courrier recommandé en précisant ses dates d'absence au Fitness. La demande doit être réalisée en une fois pour une durée maximum de 4 semaines, pendant les 12 mois. La prolongation se matérialisera par la non-perception de l'abonnement sur une période d'une à quatre semaines maximum à la fin de la période de 12 mois. Le membre a également la possibilité de laisser l'accès au club à un proche pendant la période de vacances auquel cas aucune indemnisation ne sera demandée par le membre.

9. Heures d'ouverture

9.1. Factory 4 se réserve le droit de fermer intégralement (ou en partie) le club pendant les jours fériés légaux (hors dimanches 'normaux') ou afin d'effectuer des travaux de réparation et d'entretien nécessaires. Sauf urgence, ces derniers seront programmés pendant les vacances scolaires.

9.2. Factory 4 se réserve le droit de modifier de manière temporaire ou définitive les heures d'ouverture du club. En cas de changement significatif ainsi défini, le Membre pourra résilier son abonnement dans les conditions prévues à l'article 6.2. Constitue un changement significatif au sens du présent article toute modification entraînant un écart d'au moins deux (2) heures par rapport aux horaires d'ouverture ou de fermeture en vigueur à la date de souscription de l'abonnement ou, le cas échéant, à la date de la dernière reconduction.

10. Obligation d'information

10.1. Toute modification de la situation personnelle du Membre (par exemple, ses coordonnées ou données bancaires, perte ou vol de la carte) doit être directement communiquée par écrit au club (email ou courrier).

10.2. Si ces modifications ne sont pas communiquées (à temps), les éventuelles conséquences pécuniaires pour Factory 4 seront facturées au Membre.

11. Responsabilité

11.1. Les infrastructures, équipements et services accessibles au Membre sont conformes aux normes en vigueur et sont entretenus régulièrement. Leur accès ou utilisation peut néanmoins, de par leur nature même ou de par l'inexpérience du Membre, être susceptibles de lui créer un dommage. Il appartient à chaque membre (1) de se conformer strictement au règlement intérieur et aux consignes affichées dans le club, (2) de se documenter de manière indépendante sur les risques liés à un mauvais usage des infrastructures, équipements et services ou d'une pratique sportive inadaptée à sa condition, et (3) de requérir le cas échéant des services de personal training ou un avis médical.

11.2. Factory 4 décline toute responsabilité à l'égard de ses membres ou de tout tiers excepté en cas d'acte malveillant ou de faute grave du fait de Factory 4 ou de l'un de ses préposés.

11.3. Le Membre assume seul la responsabilité des accidents personnels pouvant l'affecter ainsi que la responsabilité de ses objets personnels. Factory 4 et ses collaborateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables en cas de perte, de dommages ou de vol de biens dans l'enceinte du club.

12. Règlement intérieur

12.1. Le Membre a la connaissance du fait qu'un règlement intérieur s'applique au sein de Factory 4. Ce règlement intérieur est disponible dans le club et peut, sur demande, être obtenu à la réception. Le Membre est tenu de respecter ce règlement intérieur.

12.2. Factory 4 se réserve le droit de refuser ou d'interdire l'accès au club à un membre dont le comportement serait contraire au règlement intérieur et plus généralement à l'esprit du club (courtoisie, propreté..).

13. Cours collectifs et réservations

13.1. Factory 4 propose des cours collectifs, dont certains sont inclus dans l'abonnement et d'autres soumis au paiement d'un supplément, dont la réservation s'effectue exclusivement via l'application mobile mise à disposition par Factory 4. En accédant à l'application et en procédant à une réservation, le Membre reconnaît avoir pris connaissance et accepté les conditions de réservation, d'annulation et de no-show applicables aux cours collectifs, telles qu'elles figurent dans l'application.

13.2. Le Membre s'engage à respecter les règles de réservation, d'annulation et de présence aux cours collectifs telles que définies dans l'application. En cas de manquements répétés à ces règles, notamment en cas de no-show, Factory 4 se réserve le droit de limiter temporairement la possibilité pour le Membre de réserver des cours collectifs, selon les modalités précisées dans l'application.

13.3. Les sessions de cours payants acquises à l'avance par le Membre doivent être utilisées dans le délai de validité indiqué lors de l'achat. À l'expiration de ce délai, les sessions non utilisées sont définitivement perdues et ne donnent lieu à aucun remboursement, report ou compensation de quelque nature que ce soit.

14. Autres dispositions

14.1. Tout changement à cet accord entre le Membre et Factory 4 devra être modifié par écrit. Une pièce d'identité sera exigée à l'inscription.

14.2. Toute personne qui se sera inscrite en ligne pourra renoncer à son inscription sans pénalité financière et sans qu'aucun motif ne doive être fourni, dans les 14 jours ouvrables qui suivent l'inscription.

14.3. Ce contrat est soumis au droit luxembourgeois et toutes les contestations relatives à sa conclusion et à sa exécution sont du ressort des tribunaux luxembourgeois.